Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260518-D_2026_57-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 26/05/2026
Et
Publication ou notification du : 26/05/2026

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusée : Mme HUREL Justine

A été nommé(e) secrétaire : M. QUINIO Philippe

2026-57 – Participation frais de fonctionnement - Ecole Jean-Louis Etienne - Argentré-du-Plessis

Monsieur le Maire informe les élus que trois enfants de la commune sont scolarisés à l'école Publique Jean-Louis Etienne à Argentré-du-Plessis depuis le 1er septembre 2025,

La commune d'Argentré-du-Plessis sollicite la commune concernant la participation aux frais de fonctionnement de ces élèves,

Monsieur le Maire indique aux élus pour la rentrée scolaire 2025-2026, le coût moyen par élève en :
- Maternelle : 1 314.00 €
- Elémentaire : 462.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** de participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique d'Argentré-du-Plessis pour les enfants domiciliés sur la commune pour un montant de 1 583.00 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à notifier cette décision à la commune d'Argentré-du-Plessis.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20 mai 2026
Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de Séance,
Philippe QUINIO